Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 57 (1965)

Heft: 11

Artikel: La CISL et les problèmes de programmation et de planification économiques

Autor: Maier, Heribert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385381

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

quelles que soient par ailleurs leurs idées en matière de politique économique. Or, l'expérience a montré que le plus sûr moyen d'obtenir le concours de tous est d'éviter les débats de doctrine et d'axer la discussion sur des questions pratiques. Je ne songe pas pour autant à défendre une conception dépassée de la propriété. Je suis au contraire persuadé que tout droit implique des obligations et que le droit de propriété peut également donner lieu à des abus. Mais s'il est assez aisé de soutenir cette thèse, il est en revanche plus difficile de définir ce qu'il faut entendre par abus.

Je conclurai donc en réitérant le vœu que tous les intéressés, y compris les communes, passent enfin à l'action et fassent en sorte que les problèmes du marché locatif ne redeviennent pas l'objet de discussions de doctrine.

La CISL et les problèmes de programmation et de planification économiques

Lors de la 39e session du Conseil économique et social des Nations Unies (Genève, juillet 1965), les représentants de la CISL précisèrent les vues du mouvement syndical libre international en matière de programmation et de planification économiques.

Dans une déclaration faite le 6 juillet en séance plénière, Heribert Maier, du Bureau de la CISL à Genève, insista notamment sur la nécessité d'une planification avec participation active des syndicats à l'élaboration et à l'exécution des plans et programmes. Il souligna la priorité à accorder, dans les pays en voie de développement, à la création d'un nombre de plus en plus grand de possibilités d'emplois productifs et préconisa à cette fin certaines mesures visant à encourager la structure de production à emploi intensif de main-d'œuvre.

Nous reproduisons dans sa teneur intégrale la déclaration d'Heribert Maier.

Comme les années précédentes, l'*Etude sur l'Economie mondiale 1964* contient de nombreuses informations intéressant non seulement les gouvernements, mais également les syndicats, dont le principal souci est l'amélioration continue des conditions économiques et sociales des travailleurs. Cette année, nous avons pris note avec un intérêt tout particulier de la première partie de l'*Etude*, qui est consacrée à la planification du développement économique et social.

Les syndicats ont toujours demandé la formulation de prévisions, d'une programmation et d'une planification économiques. Nous constatons avec une vive satisfaction qu'il est généralement reconnu que, dans les pays en voie de développement, une planification du développement économique et social, conforme aux conditions et

besoins spécifiques de chaque pays, est essentielle à leur croissance économique et à leur progrès social rapides. Nous constatons avec plaisir également que, dans un certain nombre de pays industriellement avancés, la nécessité d'une planification dans l'élaboration et l'exécution de leurs politiques économique et sociale est de plus en plus reconnue.

Nous désirons souligner, cependant, que toute programmation et toute planification économiques deviennent vides de sens si leurs objectifs sont imposés par des dispositions unilatérales et autoritaires aux travailleurs, qui doivent en bénéficier le plus. Ce que nous réclamons, c'est une planification et une programmation démocratiques qui prévoient une participation active des syndicats à l'élaboration et à l'exécution de tels plans et programmes.

Nous regrettons de constater que nulle part dans les documents soumis sous ces points de l'ordre du jour il n'est fait mention du rôle vital que les syndicats peuvent et doivent jouer dans l'élaboration et l'exécution des plans et programmes économiques. En fait, les syndicats constituent les seules forces organisées de la société qui soient en mesure de mobiliser sur une grande échelle la coopération volontaire des travailleurs.

Nous voudrions à ce sujet attirer l'attention sur la résolution sur la conception des méthodes démocratiques de programmation et de planification pour le développement économique et social, qui a été adoptée en 1964 par la Conférence internationale du travail. Cette résolution fait appel aux gouvernements des Etats membres de l'OIT, « afin qu'ils adoptent, lorsqu'il existe une programmation ou une planification nationales, des méthodes appropriées pour assurer la consultation et la participation des organisations libres et indépendantes d'employeurs et de travailleurs aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures visant au progrès social, et de l'encouragement du développement économique national à tous les échelons ».

Le mouvement syndical se rend compte du fait que la croissance économique est un élément important du progrès social; mais il souligne, en même temps, que le progrès social exerce lui-même une influence déterminante sur le développement économique. Nous constatons avec une vive satisfaction que les experts et les politiciens sont de plus en plus conscients du fait que le progrès social tend à aider et peut-être même à déterminer le rythme du développement économique. Mais nous sommes très inquiets de voir que, dans un grand nombre de pays, le minimum vital, fixé par les salaires les plus bas et par la législation sociale, est fréquemment en retard sur le développement économique. Des mesures s'imposent donc, qui prévoient une répartition équitable du revenu assurant aux catégories de travailleurs les plus mal rétribués un minimum vital conforme et périodiquement ajusté au taux d'expansion éco-

nomique et aux augmentations du coût de la vie. Une étroite association des organisations de travailleurs à l'élaboration et à l'exécution de la planification économique est indispensable pour garantir de tels ajustements périodiques.

Tout en nous opposant vigoureusement à toute tentative des pouvoirs publics d'intervenir unilatéralement dans la libre négociation collective, nous reconnaissons qu'une « politique des revenus » peut être souhaitable d'un point de vue économique. Nous estimons toutefois qu'une condition indispensable à l'approche d'une telle politique est l'acceptation unanime de certains objectifs économiques et sociaux et du rôle des syndicats dans l'ensemble de la planification économique. Mais si les gouvernements cherchent à limiter la politique des revenus à celle des salaires, les syndicats devront refuser leur coopération. Les salaires et les avantages sociaux des travailleurs sont un aspect de cette politique, les bénéfices et les revenus des groupes sociaux indépendants en sont un autre. Une « politique des revenus » doit tenir compte de toutes les catégories de revenus, sinon le danger existe de voir les gouvernements et les employeurs en abuser et imposer des mesures de contrôle des salaires, tandis que les bénéfices et les revenus des groupes sociaux indépendants resteraient incontrôlés.

Le moment nous semble opportun de tenter d'évaluer les résultats déjà acquis par la Décennie des Nations Unies pour le développement. Depuis le début, la CISL a appuyé pleinement les actions entreprises dans ce cadre. Elle a même pris parfois l'initiative, par exemple lorsqu'elle proposa l'adoption de mesures systématiques en vue de stabiliser les marchés internationaux de matières premières et d'ouvrir largement les marchés industriels aux produits manufacturés des pays en voie de développement. La CISL a été la première organisation à préconiser – il y a six ans déjà, lors de sa Conférence économique mondiale des syndicats libres – que les pays industriels consacrent au moins 1 % de leur revenu national à l'aide aux pays en voie de développement.

Nous devons déclarer avec un profond regret que cet objectif n'a pas encore été atteint dans la plupart des pays industriels. Au contraire, l'aide internationale cesse de croître. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres continue de s'élargir et, dans un grand nombre de pays en voie de développement, les disparités régionales en matière de développement subsistent.

Aujourd'hui, dans bon nombre de pays en voie de développement, l'industrialisation est considérée comme une clé magique ouvrant la voie au progrès et à la prospérité. Il y a un réel danger à ce que, dans leur poursuite à courte vue de cet objectif, les planificateurs de ces pays oublient qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions sociales et qu'il est urgent d'élargir les possibilités d'emplois productifs. Nous avons déjà mentionné que l'amélioration des condi-

tions sociales est un stimulant du développement économique en raison de ses effets positifs sur la productivité. Quant à l'extension des possibilités d'emploi, il devient de plus en plus évident que les effets du développement industriel sur la création immédiate d'emplois ont été considérablement surestimés par la plupart des planificateurs.

La pression démographique dans la plupart des pays en voie de développement ainsi que l'exode rural très important au cours des cinq dernières années ont provoqué dans un certain nombre de ces pays une détérioration sensible de la situation de l'emploi. Nous constatons, avec un profond regret, qu'un certain nombre de plans de développement examinés par le secrétariat ne contiennent pas de lignes directrices ni d'objectifs précis au sujet de l'emploi. En outre, les analyses du document qui traite de plans de production et de main-d'œuvre révèlent que la moitié des pays qui ont des objectifs précis les ont fixés seulement en ce qui concerne l'augmentation des emplois en dehors du secteur agricole. Un des moyens les plus importants pour contrecarrer cette tendance peu satisfaisante de l'emploi dans les pays en voie de développement est l'adoption de mesures immédiates en faveur du développement agricole, telles que la création de coopératives.

Une grande partie des efforts doit être consacrée à améliorer la productivité dans le secteur agricole. Dans la plupart des pays en voie de développement, la majorité de la population vit dans les régions rurales, et le pourcentage de travailleurs salariés est extrêmement faible comparé à celui des pays industriels. Jusqu'à présent, toutefois, les fruits des efforts entrepris en faveur du développement d'un grand nombre de pays en voie de développement semblent avoir été inégalement répartis, profitant bien plus aux travailleurs peu nombreux du secteur moderne qu'à ceux occupés dans le secteur rural traditionnel. En fait, l'écart entre le niveau de vie de ceux vivant en économie de subsistance et celui des personnes occupées dans le secteur moderne s'est élargi.

Cette question inquiète considérablement les syndicats et devrait préoccuper également les gouvernements et les employeurs. Les travailleurs des pays en voie de développement ne veulent pas devenir une classe privilégiée dans les nouvelles sociétés qu'ils contribuent à édifier, et leurs organisations désirent vivement coopérer à l'élaboration de politiques de l'emploi qui répartiront avec plus d'équité les fruits du progrès. Un haut degré de planification est nécessaire pour assurer que le progrès social aille de pair avec le développement économique, mais aussi pour coordonner le développement du secteur moderne avec celui du secteur agricole.

Priorité doit être accordée à la création d'un nombre de plus en plus grand de possibilités d'emplois, de manière à absorber dans le secteur salarié autant que possible des personnes actuellement

en chômage ou en sous-emploi. L'introduction de méthodes de production à forte capacité de main-d'œuvre contribuera certainement à atteindre cet objectif. Parmi les mesures visant à établir une structure de production à forte capacité de main-d'œuvre, nous proposons les suivantes:

1. Les moyens destinés à stimuler les investissements de capitaux par des dégrèvements fiscaux ou autres subventions devraient être conçus de façon à encourager l'emploi de la main-d'œuvre. Si des mesures sont prises pour attirer les investissements de capitaux, d'autres mesures doivent être introduites en contrepartie pour encourager l'emploi.
2. Les gouvernements devraient favoriser l'établissement d'industries à forte capacité de main-d'œuvre, comme par exemple les petites et moyennes industries de biens de consommation. Pour le choix des industries, les planificateurs devraient non seulement tenir compte du montant des revenus, des devises étrangères ou de l'impôt sur les revenus qu'elles rapporteront au pays, mais considérer comme aussi importante la répartition de l'augmentation du revenu national qui en résultera.
3. Les organismes accordant une assistance technique devraient s'efforcer de trouver des méthodes de production à forte capacité de main-d'œuvre, sans réduire sérieusement le rendement.
4. Les ressources d'investissements publics devraient autant que possible être utilisées à des projets demandant l'emploi de nombreux travailleurs. Ces projets devraient être conçus de façon à permettre aux travailleurs d'acquérir certaines qualifications professionnelles et de s'assurer ainsi une certaine stabilité d'emploi.
5. Enfin, et c'est là une question très importante, il est nécessaire de créer en nombre suffisant des facilités de formation technique et professionnelle.

Pour conclure, je désire réaffirmer que les syndicats libres sont tout disposés à établir la coopération volontaire nécessaire entre les pouvoirs publics et les travailleurs, coopération indispensable pour assurer une action concertée dont dépend le succès du développement économique et social.

L'existence de syndicats libres et d'un mouvement coopératif indépendant constitue la meilleure garantie à une répartition équitable, entre tous les secteurs de la population, des charges et des profits résultant du développement économique. Les syndicats libres et les coopératives indépendantes ont tous deux la même philosophie à base éthique et spirituelle qui offre une alternative constructive à la foi au libéralisme orthodoxe, aux variantes plus récentes du corporatisme et aux formes coercitives du collectivisme.